



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Activités sectorielles 2010-11:
propositions d'activités au titre
du Programme des activités sectorielles****Réunion d'experts chargés d'adopter
un recueil de directives pratiques
sur la sécurité et la santé dans l'agriculture
(Genève, 23 novembre - 1^{er} décembre 2009)**

1. Le Bureau a élaboré un projet de recueil de directives pratiques qui sera examiné par la réunion susmentionnée dont l'objet était initialement d'adopter un recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans l'agriculture¹. Compte tenu du vaste éventail de questions techniques et sociales complexes qui est couvert par le recueil, et après avoir demandé l'avis du bureau de la commission, le Bureau considère qu'il y aurait tout intérêt à ce que le processus de consultation soit plus approfondi que prévu initialement. Il est par conséquent proposé de modifier l'objet de la réunion d'experts pour lui permettre de conseiller au Bureau les améliorations qu'il est possible d'apporter au texte afin que celui-ci réponde pleinement aux besoins des mandants. Les experts auraient ainsi la possibilité d'examiner plus attentivement la structure, l'orientation et la portée du recueil proposé et d'examiner toutes les parties du projet, sans devoir nécessairement parvenir à un accord sur la formulation exacte du texte dans le temps limité qui leur est imparti. Le titre de la réunion deviendrait par conséquent: «Réunion d'experts chargés d'examiner un projet de recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture».
2. A l'issue de la réunion, un bref résumé des débats, dans lequel seraient mentionnés les points de consensus et de désaccord, devrait être établi et un projet de texte annoté distribué aux participants. Une version révisée du recueil devrait être transmise aux mandants en mars 2010 afin d'élargir les consultations et recueillir un plus grand nombre de commentaires. Une réunion d'experts plus courte se tiendrait du 25 au 29 octobre 2010 pour adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture.

¹ Voir document GB.298/PV, paragr. 256.

3. Aux termes de la présente proposition, il est entendu que le second examen du recueil n'aura aucune incidence sur les décisions antérieures relatives au programme et budget pour 2010-11, et qu'aucune attribution de ressources supplémentaires ne sera nécessaire.
4. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver:*
 - a) *la révision de l'objet et du titre de la réunion d'experts qui se tiendra en 2009;*
 - b) *la convocation d'une réunion d'experts chargés d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, qui se tiendra du 25 au 29 octobre 2010.*

Genève, le 6 novembre 2009.

Point appelant une décision: paragraphe 4.